

DECLARATION DE TUNIS
SUR LES REFORMES DES MARCHES PUBLICS EN AFRIQUE
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET A
LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

17 novembre 2009

Nous, Représentants des pays africains, des institutions bilatérales et multilatérales de développement, des organisations régionales et des autres participants au Forum de Haut Niveau sur les Réformes des Marchés Publics en Afrique, organisé par la Banque Africaine de Développement et ses Partenaires ;

Rappelant les engagements pris lors de la Conférence d'Abidjan sur les marchés publics de 1998 de réformer les systèmes nationaux des marchés publics, les objectifs du Millénaire pour le développement de l'Organisation des Nations Unies visant à réduire de moitié la pauvreté entre 1990 et 2015, la Déclaration de Paris de mars 2005 sur l'efficacité de l'aide, l'Agenda d'Accra de septembre 2008 et les engagements visant à renforcer et utiliser les systèmes nationaux, notamment de marchés publics, ainsi que le cadre de référence international pour l'évaluation de la qualité et de la performance des systèmes (OCDE/CAD) ;

Reconnaissant l'importance des résultats déjà acquis depuis la Conférence d'Abidjan de 1998, mais également la nécessité de consolider les réformes et de promouvoir une approche multisectorielle et participative, en intégrant les marchés publics dans l'ensemble des réformes de l'Etat pour améliorer leur impact économique, notamment dans les secteurs innovants ;

Nous, Représentants des Etats, convaincus que l'efficacité et la transparence des marchés publics sont déterminants pour le développement socio-économique durable, nous nous engageons à :

1. **Consolider, poursuivre et accentuer** les réformes des systèmes de marchés publics existants, afin de les rendre plus performants, efficaces et transparents, en mettant l'accent sur le développement des capacités institutionnelles et de l'ensemble des acteurs, et sur l'intégrité des systèmes, en vue de renforcer la bonne gouvernance et la performance des finances publiques, et obtenir, ainsi, une meilleure qualité des services rendus aux populations et réduire la pauvreté ;
2. **Préserver** les acquis, en définissant des mécanismes de financement autonomes et nécessaires pour garantir la pérennité des réformes ;
3. **Favoriser** la participation équitable de tous les acteurs et, en particulier, de la société civile et du secteur privé, en renforçant leurs capacités ;
4. **Poursuivre** l'amélioration de l'environnement des affaires, afin de faciliter l'accès du secteur privé, en particulier des petites et moyennes entreprises locales, à la commande publique ;
5. **Améliorer** l'impact économique des marchés publics, par la promotion des réformes des marchés publics de seconde génération impliquant tous les secteurs de l'économie concernés (justice, fonction publique, secteur financier, etc.) ;
6. **Donner** mandat aux institutions régionales de prendre en compte la modernisation des marchés publics au titre de leurs priorités stratégiques.

Nous, Représentants du secteur privé et de la société civile, reconnaissant les efforts encore nécessaires pour apporter des réponses plus efficaces aux objectifs de la commande publique en termes de qualité et de prix, nous nous engageons à :

Pour le secteur privé

1. **Nous structurer et nous organiser** de manière à mieux contribuer à la performance des marchés publics ;
2. **Mobiliser** les entreprises locales et les aider à renforcer leurs capacités, afin d'être plus compétitives et de participer plus efficacement aux commandes publiques aux niveaux national, régional et international et favoriser la création d'emplois ;
3. **Veiller** au respect des normes d'intégrité et des mesures prises en vue de renforcer la surveillance par la société civile.

Pour la société civile

Contribuer à l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique en maintenant une vigilance citoyenne et mieux contribuer à la promotion des réformes pour lutter contre la fraude et la corruption en renforçant nos capacités.

Nous, Représentants des institutions régionales, reconnaissant le rôle déterminant des institutions régionales pour favoriser la capitalisation et le partage des connaissances techniques, l'établissement de stratégies communes et l'intégration des systèmes et des pratiques nationales, nous nous engageons à inclure la modernisation des marchés publics comme priorité stratégique de notre mandat et, dans ce cadre, notamment à :

1. **Contribuer** à une meilleure harmonisation des normes et des procédures des marchés publics, pour favoriser l'intégration et le développement des marchés communs régionaux ;
2. **Mettre en place** des mécanismes multilatéraux de suivi et de surveillance pour assurer la convergence et l'harmonisation effective des systèmes d'achat public ;
3. **Accompagner et favoriser** le développement des capacités de l'ensemble des acteurs dans ce domaine, y compris le secteur privé et la société civile.

Nous, Représentants des Etats, du secteur privé et de la société civile, et des institutions régionales, nous nous engageons à créer et mettre en place un réseau africain de parties prenantes pour mobiliser les acteurs, favoriser le partage de l'information, mutualiser les expériences et promouvoir la seconde génération des réformes dans le domaine des marchés publics.

Nous, la Banque Africaine de Développement et les Partenaires au développement, conscients que la crise économique mondiale actuelle a un impact sur les pays africains et rend plus urgente la nécessité pour tous les Etats de mieux gérer leurs ressources financières, et plus particulièrement les achats publics, afin de relancer la croissance et réduire la pauvreté, nous nous engageons à :

1. **Accompagner** les réformes et à mettre en place des mécanismes efficaces de financement et de mobilisation des ressources pour leur mise en oeuvre ;
2. **Mettre en place** un mécanisme conjoint d'évaluation de la performance des systèmes nationaux des marchés publics, en vue de leur utilisation effective dans le cadre de l'aide publique au développement ;
3. **Soutenir** la mise en œuvre de la seconde génération des réformes, par la modernisation des systèmes de marchés publics dans le cadre plus global des réformes socio-économiques et financières des Etats.